

RAPPORT ANNUEL

CM-AM OBLI CROSSOVER 2029

Fonds commun de placement

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026



CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● **L'objectif de gestion**

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance, nette de frais de gestion, de coûts de couverture et défauts estimés, liée à l'évolution des marchés de taux essentiellement par une exposition sur des titres grade investissement (« Investment Grade ») et de titres spéculatifs (« High Yield »), sur la durée minimum de placement recommandée, comprise entre la création du fonds et la dernière valeur liquidative du mois de juin 2029.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) 0,50% 25/05/2029 (FR0013407236) (à titre indicatif le TRA de l'OAT est de 2,38% % au 12/01/2024).

● **Stratégie d'investissement**

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscriptions à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente.

Il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. Ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM utilise une stratégie d'investissement dite « buy and hold » ou de portage des titres. Au démarrage, le gérant sélectionnera des titres de maturités maximales qui n'excéderont pas 3 mois au-delà de la dernière valeur liquidative de juin 2029 en cherchant à diversifier l'exposition géographique et l'allocation sectorielle du fonds. La construction du portefeuille reflétera les convictions de la société de gestion en termes d'analyse-crédit et respectera le processus d'investissement défini par la société de gestion.

Le portefeuille sera composé essentiellement de titres grade investissement (« Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion, équivalent à une notation supérieure à BBB- / Baa3 selon les agences de notation Standard & Poor's / Moody's) et de titres spéculatifs (« High Yield » selon l'analyse de la société de gestion, équivalent à une notation inférieure à BBB- / Baa3 selon les agences de notation Standard & Poor's / Moody's). Ce type de stratégie implique une rotation faible du portefeuille (strictement inférieure à 30%). Le gérant conserve toutefois la possibilité de procéder à des arbitrages dans l'intérêt du porteur. Les liquidités issues des titres arrivés à échéance avant juin 2029 seront réinvesties en obligations et titres de créances de maturité la plus proche possible de la dernière valeur liquidative du mois de juin 2029 ou en instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 10 % sur les marchés actions, de l'OCDE, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De 90 % à 200 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'OCDE, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (40 %), aux instruments de taux non notés (15%).

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 0 et 7.

Les instruments de titrisation sont utilisés par le gérant en alternative aux produits monétaires ou obligataires.

Les instruments émis dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille
- acquisitions et cessions temporaires de titres

COMMENTAIRE DE GESTION

L'exercice 2025/2026 a été marqué par un environnement macroéconomique en deux temps : une première phase de relative stabilité puis un regain des tensions géopolitiques. La première moitié de cette période a enregistré une baisse progressive de l'inflation, les prix se rapprochant des objectifs des banques centrales. Cette tendance favorable a été brutalement interrompue en mars 2026 par le conflit au Moyen-Orient. Cette escalade géopolitique a provoqué la fermeture du détroit d'Ormuz, un passage maritime stratégique pour le transport pétrolier mondial. Les conséquences ont été immédiates : le prix du baril Brent a explosé, passant d'environ \$70 à environ \$119. Cette flambée des prix de l'énergie a ravivé les craintes inflationnistes et pesé sur les marchés obligataires jusqu'aux avancées du cessez-le-feu en juin 2026, qui ont permis une baisse progressive du Brent vers \$72.

En début d'exercice, l'inflation américaine restant structurellement modérée, la Fed a commencé son cycle de réduction des taux en septembre 2025, baissant de 25 points de base (pb) pour porter ses taux directeurs entre 3,75% et 4,00%. Cependant, le ton de Jérôme Powell s'est progressivement durci en fin d'année 2025, limitant les anticipations d'une baisse rapide des taux. Cette inflexion s'est confirmée avec la nomination de Kevin Warsh en janvier à la tête de la Fed. Bien qu'il soit initialement perçu comme plus strict dans la lutte contre l'inflation, et malgré la pression exercée par l'administration Trump pour une baisse des taux, il s'est rapidement montré déterminé à préserver la stabilité des prix. Cette position a finalement rassuré les marchés quant à l'indépendance de la Fed. Le regain d'inflation lié à la flambée des prix de l'énergie en mars 2026 a limité la trajectoire de baisse des taux américains. Les publications d'inflation de mai 2026 ont cependant permis une détente progressive, suggérant que le pic d'inflation avait été atteint. Le PIB réel s'est montré résilient avec une croissance de 2,10% au T1 2026, soutenue par deux facteurs clés : les investissements massifs en intelligence artificielle et la consommation soutenue des ménages aisés.

En zone euro, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés jusqu'en juin 2026 (+25 points de base lors de la réunion du 11 juin 2026). L'inflation de la zone euro est restée très modérée pendant cette période : 1,70% en janvier-février 2026, en-deçà de l'objectif de 2,00%. En juin 2026, l'inflation a atteint 2,80%, dépassant pour la première fois la cible de la BCE. Parallèlement, les prévisions de croissance de la zone euro se sont progressivement dégradées. Le consensus initial tablait sur une croissance de 1,20% pour 2026, mais ce chiffre a été réduit à environ 0,60% au fil de l'année. Ce repli reflète les risques de ralentissement économique, accentués par le choc géopolitique et énergétique. L'Allemagne a partiellement compensé ces impacts négatifs par un soutien budgétaire accru, soutenant la croissance de la zone euro. À l'inverse, la France a subi des dégradations de notation en septembre et octobre 2025, reflétant les préoccupations quant à sa trajectoire budgétaire déficitaire et ses capacités limitées en matière de consolidation budgétaire.

Le taux à 10 ans américain a suivi une trajectoire en « V » sur l'ensemble de la période. Partant de 4,25% en juin 2025, il s'est contracté progressivement en fin de 2025, passant sous 4,00% porté par les anticipations de réductions de taux de la Fed. Ce mouvement baissier s'est inversé avec l'intensification du conflit au Moyen-Orient en mars 2026, le taux remontant entre 4,37% et 4,50%. Après un apaisement relatif en fin de période, le 10 ans a clôturé à 4,47% en juin 2026. Le Bund 10 ans allemand a connu une volatilité plus prononcée que le 10 ans américain. Initialement autour de 2,50% en juin 2025, il a relativement stagné durant les premiers mois. Le choc géopolitique de mars 2026 a provoqué une remontée significative jusqu'à 3,00%, reflétant la hausse des risques inflationnistes et l'incertitude. Cependant, à partir de la fin du mois de mai 2026, les craintes de ralentissement économique et l'apaisement progressif du conflit ont favorisé une baisse progressive. Le Bund a clôturé l'exercice à 2,86%. En Europe, les spreads Investment Grade (IG) ont connu une trajectoire de resserrement sur l'ensemble de la période. L'activité primaire de la zone euro a atteint des niveaux exceptionnels avec 272 mds d'€ d'émissions depuis le début d'année sur le segment des entreprises non-financières (vs 251 mds d'€ sur la même période en 2025) et 198 mds d'€ d'émissions depuis le début d'année sur le segment des financières (vs 202 mds d'€ sur la même période en 2025). Cette dynamique soutenue reflète un afflux constant de capitaux à la recherche de rendement dans un environnement de taux attractif. Les secteurs de l'économie ont connu une performance contrastée selon leur sensibilité au cycle économique. En mars 2026, lors du pic du choc géopolitique, les secteurs défensifs (santé, alimentation et boissons, services collectifs) ont surperformé, tandis que les secteurs cycliques (automobile, chimie, immobilier) ont connu des difficultés. Néanmoins, la demande globale pour le crédit européen est restée robuste, confirmant son attractivité durable en tant que source de rendement sur l'ensemble de la période. Le segment High Yield (HY) a également bénéficié de facteurs techniques favorables sur l'exercice comptable, les spreads de crédit HY se resserrant d'une quarantaine de points de base, sur 1 an.

Le fonds CM-AM Obli Crossover 2029 est un fonds à échéance 29 juin 2029. Le portefeuille est principalement investi sur des obligations libellées en Euro émises par des émetteurs privés de catégorie investissement, avec une diversification en obligations de catégorie spéculative jusqu'à 40% de l'actif net. Outre leurs métriques de crédit et leur valeur relative, les émetteurs sont sélectionnés pour leur bon score extra-financier selon la méthodologie de la Société de Gestion.

En fin d'exercice, l'actif net du fonds ressort à 297,51 millions d'euros. D'un point de vue géographique, le fonds est principalement investi sur la zone euro (71,5% de l'actif net) dont 28,7% sur la France, 11,5% sur les Pays-Bas, 9,6% sur l'Allemagne, 9,3% sur l'Italie et 6,9% sur l'Espagne. Hors zone euro, le fonds est notamment investi sur la Grande-Bretagne (6,2% de l'actif net) et les Etats-Unis (9,1%).

Sur le plan sectoriel, le fonds est majoritairement investi sur les financières (41,3% de l'actif net) suivi par les biens de consommation (10,9%) et l'industrie (8,2%). En termes de qualité du crédit en portefeuille, le fonds est investi à hauteur de 65,2% sur des émissions notées Investment Grade et 34,0% sur des émissions ou fonds notés High Yield, le solde (0,8%) étant la position de trésorerie.

La performance nette de frais de gestion de l'exercice, du 30/06/2025 au 30/06/2026, ressort à :

+2,6993% pour la part IC

+2,5961% pour la part RC

+2,7042% pour la part S

● **Règlement SFDR et Taxonomie**

Article 8

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html>

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Doctrine AMF**

Engagé dans les critères ESG

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Politique sectorielle**

La politique d'exclusion sectorielle en vigueur est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html>

● **Frais de gestion indirects calculés**

23 942,88 EUR

● **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

● **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

● **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

● **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

● **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

● **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

● **Politique de rémunération**

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec

les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A- Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse). Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B- Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :

- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques ;
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C- Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maîtrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entraîner la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (en numéraire) qui vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.

Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.

Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.

Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.

Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe. Pour l'année civile 2025, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif (toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle)) : 246

Base brute Sécurité Sociale pour la période : 19 881 817,18 €

Fixe : 17 146 744,43 €

%fixe : 86,24 %

Variable 2025 : 2 887 483,17 €

Nb bénéficiaire variable : 94

% du variable : 14,52 %

Total rému. Cadres dirigeant : 2 519 550,43 €

Total rému. Preneurs de risques : 11 892 839,19 €

La Politique de rémunération a été revue en 2025.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

Bilan actif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	2 937 218,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 937 218,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	291 438 656,73	402 761 406,19
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	291 438 656,73	402 761 406,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 353 178,34	5 135 618,75
OPCVM	4 353 178,34	5 135 618,75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	295 791 835,07	410 834 243,57
Créances et comptes d'ajustement actifs	238 261,62	380 279,90
Comptes financiers	1 949 557,79	3 335,93
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	2 187 819,41	383 615,83
Total Actif I + II	297 979 654,48	411 217 859,40

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	289 888 929,69	382 146 024,81
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	7 623 405,73	28 823 952,19
Capitaux propres I	297 512 335,42	410 969 977,00
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	467 319,06	247 882,40
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	467 319,06	247 882,40
Total Passifs : I + III + IV	297 979 654,48	411 217 859,40

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	11 529 147,02	11 101 310,97
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	29 852,51	152 066,62
Sous-total Produits sur opérations financières	11 558 999,53	11 253 377,59
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	11 558 999,53	11 253 377,59
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 244 053,68	-1 252 486,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 244 053,68	-1 252 486,84
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	10 314 945,85	10 000 890,75
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 587 194,04	2 520 220,01
Revenus nets I = C + D	8 727 751,81	12 521 110,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 700 928,26	443 891,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-17 941,00	-23 706,17
Frais de recherche	-10 424,05	-5 512,27
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 672 563,21	414 673,53
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-548 100,59	170 091,57
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 124 462,62	584 765,10
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 926 158,20	10 210 836,90
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-3 926 158,20	10 210 836,90
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	697 349,50	5 507 239,43
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-3 228 808,70	15 718 076,33
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	7 623 405,73	28 823 952,19

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance, nette de frais de gestion, de coûts de couverture et défauts estimés, liée à l'évolution des marchés de taux essentiellement par une exposition sur des titres grade investissement (« Investment Grade ») et de titres spéculatifs (« High Yield »), sur la durée minimum de placement recommandée, comprise entre la création du fonds et la dernière valeur liquidative du mois de juin 2029.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) 0,50% 25/05/2029 (FR0013407236) (à titre indicatif le TRA de l'OAT est de 2,38% % au 12/01/2024).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	24/04/2024		
Actif net total	297 512 335,42	410 969 977,00			
PART CAPI IC					
Actif net	45 367 399,72	49 278 933,97			
Nombre de parts	410,467	457,892			
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	110 526,30	107 621,30			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	4 104,18	3 507,26			
PART CAPI RC					
Actif net	201 343 969,14	254 349 413,61			
Nombre de parts	1 825 922,636	2 366 539,593			
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	110,26	107,47			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	3,98	3,37			
PART CAPI S					
Actif net	50 800 966,56	107 341 629,42			
Nombre de parts	459 641,628	997 470,616			
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	110,52	107,61			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	4,10	3,50			

● **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

● **Comptabilisation des revenus**

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

● **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

● **Mécanisme de Swing Pricing**

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

● Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

● Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

● Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR001400O226	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
RC	FR001400O234	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,7 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400O242	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

● Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
IC	FR001400O226	Néant
RC	FR001400O234	Néant
S	FR001400O242	Néant

● Commission de surperformance

Part FR001400O226 IC

Néant

Part FR001400O234 RC

Néant

Part FR001400O242 S

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

● Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services:

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

● Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

● Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	410 969 977,00	0,00
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	95 813 771,98	424 920 691,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-218 332 764,42	-34 577 115,38
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	10 314 945,85	10 000 890,75
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 672 563,21	414 673,53
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-3 926 158,20	10 210 836,90
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	297 512 335,42	410 969 977,00

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	26,091	2 861 701,76
Parts rachetés durant l'exercice	-73,516	-8 020 536,11
Solde net des souscriptions/rachats	-47,425	-5 158 834,35
PART CAPI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	578 244,845	62 991 719,12
Parts rachetés durant l'exercice	-1 118 861,802	-121 148 448,76
Solde net des souscriptions/rachats	-540 616,957	-58 156 729,64
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	274 602,437	29 960 351,10
Parts rachetés durant l'exercice	-812 431,425	-89 163 779,55
Solde net des souscriptions/rachats	-537 828,988	-59 203 428,45

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI RC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part en devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
FR001400O226	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	45 367 399,72	410,467	110 526,30
FR001400O234	PART CAPI RC	Capitalisable	EUR	201 343 969,14	1 825 922,636	110,26
FR001400O242	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	50 800 966,56	459 641,628	110,52

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	291 438,65	289 399,11	0,00	2 039,54	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 949,56	0,00	0,00	0,00	1 949,56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	289 399,11	0,00	2 039,54	1 949,56

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par durée résiduelle

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	189 920,78	101 517,87	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 949,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 949,56	0,00	0,00	189 920,78	101 517,87	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	179 845,75	102 240,78	9 352,13
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	179 845,75	102 240,78	9 352,13

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	144 375,00
Ventes à règlement différé	93 886,62
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des créances	238 261,62
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-356 487,10
Frais de gestion	-103 118,94
Dépôts de garantie	0,00
Autres créditeurs divers	-7 713,02
Total des dettes	-467 319,06
Total des créances et dettes	-229 057,44

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI IC	30/06/2026
Frais fixes	138 039,53
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI RC	30/06/2026
Frais fixes	806 575,96
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	30/06/2026
Frais fixes	299 438,19
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Obligations et valeurs assimilées	FR0013425162	BFCM 1 7/8 06/18/29	7 691 513,42
	FR001400PT38	BFCM 3 3/4 04/30/29	3 057 847,81
	FR0013236544	CMARK 3 1/2 02/09/29	2 541 255,82
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR001400SJ86	CM-AM HIGH YIELD 2028-IC	3 723 650,00
	FR00000009987	UNION PLUS	629 528,34
Total			17 643 795,39

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	8 727 751,81	12 521 110,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 727 751,81	12 521 110,76
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 727 751,81	12 521 110,76

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 360 837,59	1 535 861,57
Total	1 360 837,59	1 535 861,57
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI RC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 843 143,99	7 639 732,10
Total	5 843 143,99	7 639 732,10
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 523 770,23	3 345 517,09
Total	1 523 770,23	3 345 517,09
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 124 462,62	584 765,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 124 462,62	584 765,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 124 462,62	584 765,10

PART CAPI IC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	323 796,35	70 089,01
Total	323 796,35	70 089,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI RC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 438 100,95	362 002,38
Total	1 438 100,95	362 002,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	362 565,32	152 673,71
Total	362 565,32	152 673,71
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			291 438 656,73	97,96
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			291 438 656,73	97,96
Agro-alimentaire			7 059 525,65	2,37
BARY 4 06/14/29	EUR	19	1 933 729,95	0,65
BEL 4,375%24-110429	EUR	30	3 070 796,30	1,03
GENERAL MILLS 3,907%23-130429	EUR	1 000	1 027 863,29	0,35
TEREOS 7 1/4 04/15/28	EUR	1 000	1 027 136,11	0,34
Assurance - Non vie			1 559 098,97	0,52
GIM 3 7/8 01/29/29	EUR	1 500	1 559 098,97	0,52
Assurance vie			5 447 203,97	1,83
BFCM 3 3/4 04/30/29	EUR	30	3 057 847,81	1,03
CNPFP 1 1/4 01/27/29	EUR	25	2 389 356,16	0,80
Automobiles et équipementiers			30 233 428,78	10,16
ALV 3 5/8 08/07/29	EUR	1 000	1 041 784,66	0,35
BMW 3 1/8 07/22/29	EUR	1 000	1 028 627,67	0,35
CIE PLASTIC 4,875%13032029	EUR	20	2 083 570,69	0,70
CONGR 2 7/8 06/09/29	EUR	2 000	1 986 123,29	0,67
FORD MOTOR CRED 5,125%23-0229	EUR	2 000	2 110 608,49	0,71
FORVIA 5,125%24-150629	EUR	1 800	1 849 968,25	0,62
HNDA 3.3 03/21/29	EUR	1 500	1 517 088,49	0,51
NSANY 3.201 09/17/28	EUR	1 800	1 821 252,97	0,61
PCIM 3 7/8 07/02/29	EUR	1 500	1 526 535,00	0,51
PORSCH 3 3/4 09/27/29	EUR	2 000	2 063 383,29	0,69
SCHAEFFLER 4,75%24-140829	EUR	25	2 661 260,27	0,89
STELLANTIS 1,125%19-0929 EMTN	EUR	20	1 870 671,78	0,63
TOYOTA 4.05 09/13/29	EUR	1 000	1 059 960,00	0,36
TTMTIN 4 1/2 07/15/28	EUR	1 000	1 022 735,00	0,34
VALEO 5,875%23-120429	EUR	25	2 675 219,18	0,90
VOLKSWAGEN LEASING 4,625%23-29	EUR	2 000	2 096 169,04	0,71
VOVCAB 4.2 06/10/29	EUR	1 800	1 818 470,71	0,61
Banques			83 474 322,64	28,06
ABN AMRO 0,5%21-230929	EUR	30	2 770 149,04	0,93
BACR 0.577 08/09/29	EUR	2 500	2 382 648,22	0,80
BANQUE POSTALE 1,375%19-240429	EUR	35	3 346 977,60	1,13
BELFIUS BANQUE 3,75%24-0129	EUR	30	3 092 043,29	1,04
BFCM 1 7/8 06/18/29	EUR	80	7 691 513,42	2,59
BNP PARIBAS 3,625%22-0929 EMTN	EUR	40	4 167 847,12	1,40
BNS 3 1/2 04/17/29	EUR	2 500	2 551 094,18	0,86
BPCE 3,875%24-110129	EUR	40	4 142 041,10	1,39
BSTLAF 2 7/8 01/19/29	EUR	10	1 004 787,81	0,34
BZLNZ 3.661 07/17/29	EUR	2 000	2 101 190,96	0,71

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CAIXABANK TV23-190729 EMTN	EUR	20	2 169 182,47	0,73
CAJAMA 7 1/2 09/14/29	EUR	25	2 871 986,30	0,97
CDP 0,75%21-300629	EUR	30	2 808 723,29	0,94
CM 3.807 07/09/29	EUR	2 500	2 643 924,73	0,89
CMARK 3 1/2 02/09/29	EUR	25	2 541 255,82	0,85
CREDIT AGRICOLE 1,75%19-050329	EUR	40	3 880 061,92	1,30
DB 3 06/16/29	EUR	45	4 486 072,81	1,51
HSBC HLDGS TV21-240929	EUR	5 000	4 755 774,11	1,60
INTESA SANPAOLO 1,75%19-040729	EUR	2 500	2 453 710,27	0,82
INTNED 4 1/2 05/23/29	EUR	20	2 059 883,01	0,69
MIZUHO FIN GROUP 0,402%19-0929	EUR	3 000	2 771 229,29	0,93
NACN 3 3/4 05/02/29	EUR	1 000	1 026 887,12	0,35
NWG 0.67 09/14/29	EUR	1 500	1 429 112,47	0,48
RENAUL 3 7/8 01/12/29	EUR	2 000	2 063 848,22	0,69
SABSM 5 1/2 09/08/29	EUR	25	2 731 758,56	0,92
SANSCF 3 3/4 01/17/29	EUR	15	1 551 187,19	0,52
SANTAN 3 7/8 04/22/29	EUR	40	4 109 190,68	1,38
SOCIETE GENERALE 1,75%19-0329	EUR	40	3 870 241,64	1,30
Bâtiment et matériaux de construction			3 122 571,37	1,05
IPGIM 5 3/8 06/20/29	EUR	3 000	3 122 571,37	1,05
Boissons			2 067 514,17	0,70
PICSUR 6 3/8 07/01/29	EUR	2 000	2 067 514,17	0,70
Chimie			5 305 436,17	1,78
AKZANA 3 5/8 06/16/29	EUR	1 000	1 007 989,04	0,34
PPG 2 3/4 06/01/29	EUR	2 000	1 985 231,23	0,66
SDFGR 4 1/4 06/19/29	EUR	20	2 048 467,40	0,69
YULCLN 7 3/8 05/02/29	EUR	300	263 748,50	0,09
Distributeurs			8 495 796,44	2,86
CECGR 6 1/4 07/15/29	EUR	1 000	1 062 933,06	0,36
ELO 6%23-220329	EUR	13	1 361 902,26	0,46
FNAC DARTY 6%24-010429	EUR	2 000	2 098 033,33	0,70
LEASYS 3 3/8 01/25/29	EUR	2 000	2 039 539,18	0,69
SAPSJ 3 5/8 03/15/28	EUR	2 000	1 933 388,61	0,65
Electricité			976 949,04	0,33
EDP FINANCE 1,875%22-210929	EUR	10	976 949,04	0,33
Energie non renouvelable			934 706,58	0,31
SNAM 0,75%22-200629	EUR	1 000	934 706,58	0,31
Energies renouvelables			1 037 308,22	0,35
EDPPL 4 1/8 04/04/29	EUR	1 000	1 037 308,22	0,35
Equipements / produits domestiques			1 522 657,60	0,51
GIVNVX 2 7/8 09/09/29	EUR	1 500	1 522 657,60	0,51

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Equipements de loisirs			1 569 173,26	0,53
DOMSS 2 09/29/28	EUR	1 600	1 569 173,26	0,53
Equipements de télécommunications			3 152 355,83	1,06
ERICB 1 05/26/29	EUR	1 500	1 413 395,55	0,48
VERISR 5 1/4 02/15/29	EUR	2 000	1 738 960,28	0,58
Equipements et services médicaux			4 254 067,81	1,43
EUROFINS SCIENTIFIC 4%22-0729	EUR	1 500	1 588 817,47	0,53
SARTORIUS FIN 4,375%23-140929	EUR	25	2 665 250,34	0,90
Fournisseurs de services de télécommunications			12 704 588,67	4,27
CELLNEX TELECOM 1,875%20-0629	EUR	15	1 446 057,33	0,49
ILDFP 5 3/8 02/15/29	EUR	20	2 120 189,32	0,71
NFLX 4 5/8 05/15/29	EUR	2 000	2 101 416,39	0,71
SOFTBK 3 3/8 07/06/29	EUR	2 500	2 443 500,00	0,82
TDCDC 5.186 08/02/29	EUR	2 000	2 178 410,90	0,73
TITIM 1 5/8 01/18/29	EUR	2 500	2 415 014,73	0,81
Gaz eau et services multiples aux collectivités			4 816 827,62	1,62
ISSDC 3 7/8 06/05/29	EUR	2 000	2 040 392,88	0,69
NATIONAL GRID 0,553%20-180929	EUR	3 000	2 776 434,74	0,93
Industries généralistes			1 955 960,83	0,66
GPK 2 5/8 02/01/29	EUR	2 000	1 955 960,83	0,66
Ingénierie Industrielle			1 407 067,19	0,47
TRAGR 0 3/4 03/24/29	EUR	15	1 407 067,19	0,47
Instruments de placement en actions			993 957,22	0,33
IGBOND 2 1/2 06/24/28	EUR	1 000	993 957,22	0,33
Instruments de placement hors actions			3 976 465,84	1,34
DUFY ONE 3,375%21-150428	EUR	2 500	2 513 696,88	0,85
VZ VEND FIN 2,875%20-150129	EUR	1 500	1 462 768,96	0,49
Investissement immobilier et services			11 346 544,73	3,81
LEGGR 0 7/8 01/17/29	EUR	15	1 419 869,18	0,48
LOGICR 4 1/4 07/18/29	EUR	1 500	1 593 280,48	0,53
PRIFII 0 7/8 07/09/29	EUR	2 500	2 359 480,48	0,79
TECHEM VER 675 5,375%24-150729	EUR	1 500	1 553 845,42	0,52
VONOVIA 0,50%19-140929	EUR	25	2 314 215,75	0,78
ZF EU FINANCE 6,125%23-130329	EUR	20	2 105 853,42	0,71
Logiciels et services informatiques			3 529 486,23	1,19
AMSSM 3 1/2 03/21/29	EUR	10	1 018 316,71	0,34
EQIX 3 1/4 05/19/29	EUR	2 500	2 511 169,52	0,85
Matériaux industriels			1 546 712,71	0,52
PROGROUP 5,125%24-120429	EUR	1 500	1 546 712,71	0,52
Matériel équipements destinés aux TI			9 884 774,02	3,32
APH 3 3/8 05/12/29	EUR	2 000	2 021 991,51	0,68
NEXFP 4 1/8 05/29/29	EUR	25	2 550 156,16	0,85

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
OPTICS 1 5/8 01/18/29	EUR	3 000	2 881 367,67	0,97
RXLFP 2 1/8 12/15/28	EUR	2 500	2 431 258,68	0,82
Médias			4 129 786,59	1,39
BANIJA 7 05/01/29	EUR	1 000	1 043 121,11	0,35
DECFP 5 01/11/29	EUR	15	1 593 812,47	0,54
PUBFP 2 7/8 06/12/29	EUR	15	1 492 853,01	0,50
Métaux industriels et extraction			3 841 703,42	1,29
CSTM 3 1/8 07/15/29	EUR	1 800	1 797 401,75	0,60
OI 5 1/4 06/01/29	EUR	2 000	2 044 301,67	0,69
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			5 370 693,20	1,81
OGN 2 7/8 04/30/28	EUR	2 000	1 992 662,78	0,67
TEVA PHARMAC 7,375%23-150929	EUR	3 000	3 378 030,42	1,14
Services appui à industrie			10 255 504,12	3,45
AMBRFN 6 5/8 07/15/29	EUR	1 000	1 066 192,64	0,36
IQVIA 2,25%21-150329	EUR	2 500	2 445 793,75	0,82
LOXAM 6 3/8 05/31/29	EUR	2 000	1 860 390,75	0,63
NEXI 2,125%21-300429	EUR	3 000	2 909 549,17	0,98
PSGSM 2 1/2 04/06/29	EUR	20	1 973 577,81	0,66
Services aux consommateurs			5 246 102,49	1,76
AYVFP 3 7/8 07/16/29	EUR	30	3 167 711,10	1,06
Q-PARK HLDG I 5,125%24-010329	EUR	2 000	2 078 391,39	0,70
Services bancaires invest et de courtage			20 121 648,47	6,76
AVIS BUDGET 7% 280229	EUR	1 000	1 045 941,11	0,35
CCK 4 3/4 03/15/29	EUR	3 000	3 121 974,17	1,05
GLDM SACHS GRP 0,875%21-090529	EUR	2 500	2 353 761,30	0,79
MEDIOBANCA 1% 17072029	EUR	2 000	1 932 118,08	0,65
MQGAU 3.202 09/17/29	EUR	1 500	1 545 262,64	0,52
PHARGR 4 7/8 07/10/29	EUR	30	3 248 044,52	1,09
RBOSGR 3 1/4 05/21/29	EUR	10	1 005 909,73	0,34
SDZSW 3 1/4 09/12/29	EUR	2 500	2 570 147,60	0,86
UBS 7 3/4 03/01/29	EUR	3 000	3 298 489,32	1,11
Services financiers et de crédit			2 083 979,45	0,70
GM 4.3 02/15/29	EUR	2 000	2 083 979,45	0,70
Sociétés de placement immobilier			2 778 719,21	0,93
URWFP 1 1/2 05/29/29	EUR	1 500	1 432 345,89	0,48
URWFP 3 1/2 09/11/29	EUR	13	1 346 373,32	0,45
Soins personnels pharmacies et épiceries			4 546 554,34	1,53
CAFP 2 7/8 05/07/29	EUR	20	1 993 601,92	0,67
ITMENT 5 3/4 07/22/29	EUR	23	2 552 952,42	0,86
Transport industriel			9 814 892,97	3,30
ABESM 4 1/8 08/07/29	EUR	15	1 591 487,26	0,54
ATOSTR 1 7/8 09/26/29	EUR	1 500	1 455 288,29	0,49

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	3 000	3 164 951,67	1,06
DSVDC 3 1/2 06/26/29	EUR	1 000	1 011 945,34	0,34
KNOGR 3 09/30/29	EUR	1 000	1 020 282,74	0,34
MUNDYS SA 4,75%29	EUR	1 500	1 570 937,67	0,53
Voyages et Loisirs			10 874 570,91	3,66
AFFP 4 5/8 05/23/29	EUR	30	3 107 665,48	1,05
FLTR 5 04/29/29	EUR	2 500	2 577 411,11	0,87
LHAGR 3 1/2 07/14/29	EUR	20	2 077 598,63	0,70
PLAYTECH PLC 5,875%280628	EUR	1 000	1 018 612,08	0,34
TUIGR 5 7/8 03/15/29	EUR	2 000	2 093 283,61	0,70
Parts d'OPC et fonds d'investissements			4 353 178,34	1,46
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			4 353 178,34	1,46
CM-AM HIGH YIELD 2028-IC	EUR	3 500	3 723 650,00	1,25
UNION PLUS	EUR	3	629 528,34	0,21
Total			295 791 835,07	99,42

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	295 791 835,07
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 187 819,41
Autres passifs (-)	-467 319,06
Total = actif net	297 512 335,42

Dénomination du produit: CM-AM OBLI
CROSSOVER 2029

Identifiant d'entité juridique:
969500P9J7JM0OAFWK12

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il promouvait des caractéristiques **environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67.9% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier adopte une approche d'intégration et d'amélioration des critères ESG dans la gestion.

Le score ESG du produit financier à date était de 6,39/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,39/10.

Le taux de couverture ESG du portefeuille était de 89,42%, et celui de l'univers de référence était de 81,54%.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le score ESG du produit financier à date était de 6,39/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,39/10.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

A la fin de la période précédente, le score ESG du produit financier à date était de 6,32/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,26/10.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au cœur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.

Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

La section sur la proportion d'investissement durable du produit sur la période, par rapport à son minimum d'engagement démontre l'effort mis en œuvre pour orienter le financement vers des sociétés qui ont de bonnes pratiques de durabilité.

Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixés pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière

De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains

De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

A date, le produit financier a une proportion d'investissements liés à la durabilité de 67,86%.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: N/A

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bfcm 1.875 % 18/06/2029	Financials	2,59 %	France
Hsbc Holdings Plc 0.64 % 24/09/2029	Financials	1,60 %	Royaume Uni
Deutsche Bank Ag 3.00 % 16/06/2029	Financials	1,51 %	Allemagne
Bnp Paribas 3.63 % 01/09/2029	Financials	1,40 %	France
Bpce Sa 3.88 % 11/01/2029	Financials	1,39 %	France
Banco SANTANDER. S.A. 3.88 % 22/04/2029	Financials	1,38 %	Espagne
Credit Agricole Sa (LONDON BRANCH) 1.75 % 05/03/2029	Financials	1,30 %	Royaume Uni
Société Générale Paris 1.75 % 22/03/2029	Financials	1,30 %	France
CM-AM HIGH YIELD 2028 - Part IC	Others	1,25 %	Others
Teva Pharm Fnc NI li 7.38 % 15/09/2029	Health Care	1,14 %	Pays-Bas
Banque Postale 1.375 % 24/04/2029	Financials	1,12 %	France
Ubs Group Ag 7.75 % 01/03/2029	Financials	1,11 %	Suisse
Phoenix Pib Dutch Financ 4.88 % 10/07/2029	Others	1,09 %	Allemagne
Ald International 3.88 % 16/07/2029	Financials	1,06 %	France
CMA CGM 5.500 % 15/07/2029	Industrials	1,06 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

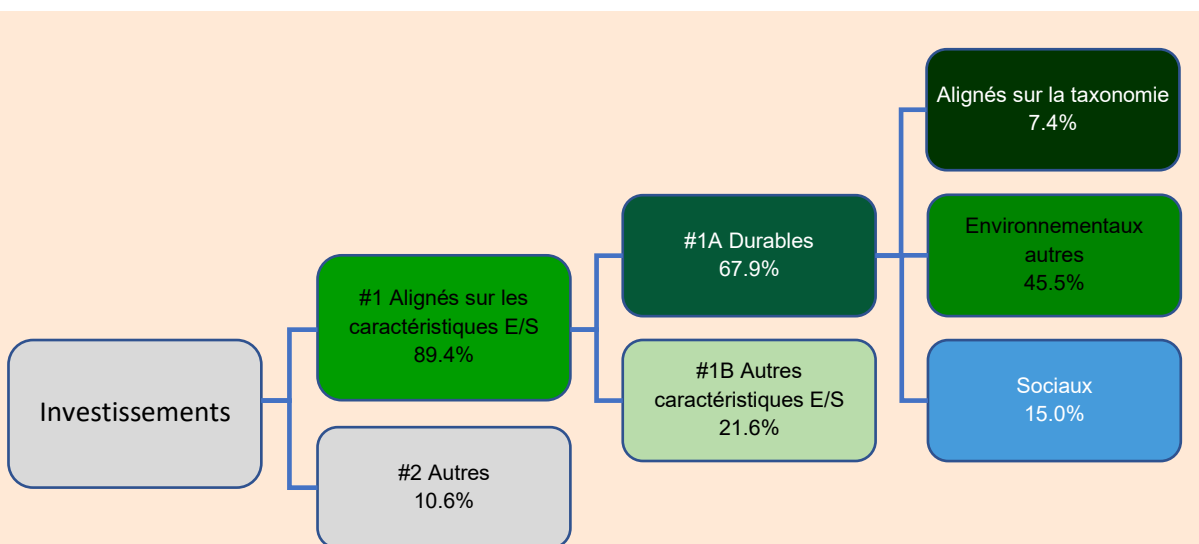
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons :

1. Par l'application de politiques d'exclusion sectorielles. Elles s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs.
2. Par la notation ESG interne, qui permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur. Elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI.
3. Et par l'investissement durable, qui nécessite qu'au moins 4 des 9 critères DNSH relatifs aux PAI soient validés afin de considérer un investissement comme durable.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Tableau allocation



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur économiques	Somme de % Actif
Finance	37,23 %
Consommation discrétionnaire	17,98 %
Industrie	10,28 %
Services de télécommunication	7,12 %
Matériaux	6,46 %

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Consommation non cyclique	4,71 %
Autres	4,54 %
Santé	4,25 %
Immobilier	3,83 %
Services aux collectivités	1,92 %
Technologies de l'information	1,68 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le montant d'alignement à la taxonomie européenne est calculé à partir de la donnée reportée par les entreprises et relayée par des fournisseurs de données externes. L'alignement de chaque émetteur est pondéré par son poids en portefeuille qui explique les proportions agrégées remontées.

L'alignement calculé est de 7,38%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

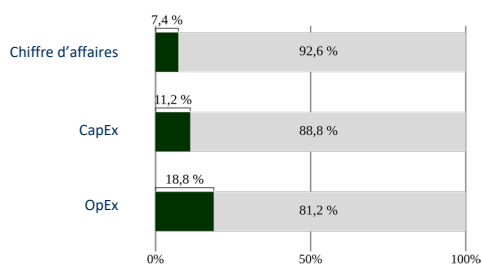
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

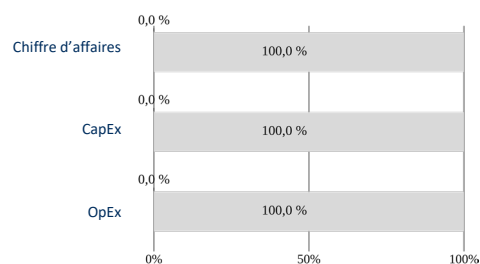
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
Dont obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie
Hors obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 0.0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 3,44 %

% alignement activités transitoires : 0,98 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement taxonomie à date est de 7,38% comparé à 6,93% sur la période précédente



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A date, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE du produit financier était de 45,46%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A date, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 15,02%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif, afin d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle.

Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'assurer :

- un taux de couverture des caractéristiques extra-financières satisfaisant tel que décrit dans la documentation précontractuelle et ci-dessus.
- le respect des critères de sélectivité / amélioration du produit.
- l'application des politiques d'exclusions sectorielles
- la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Performances annuelles :

Nom de l'instrument	Code Isin	Date	Performance de la part	Nom de l'indice	Performance de l'indice
CM-AM OBLI CROSSOVER 2029 - Part IC	1365192	30/06/2026	2,70 %		-
CM-AM OBLI CROSSOVER 2029 - Part RC	1365193	30/06/2026	2,60 %		-
CM-AM OBLI CROSSOVER 2029 - Part S	1365194	30/06/2026	2,70 %		-



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP CM-AM OBLI CROSSOVER 2029

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

FCP CM-AM OBLI CROSSOVER 2029

128, Boulevard Raspail

75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Aux porteurs de parts du FCP CM-AM OBLI CROSSOVER 2029,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CM-AM OBLI CROSSOVER 2029 relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

28/9/2026

DocuSigned by:
 **DUNAND-ROUX Gilles**
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé